Analyse de la demande potentielle et des besoins des publics cibles sur la CC Moselle et Madon

Etude de potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

septembre 2020

SOMMAIRE

1 Introduction

2 Synthèse de l’étude

3 Analyse cartographique sur l’intercommunalité

4 Annexes

1 Introduction

Introduction

Objectifs de l'étude :

Cette étude a pour objectif d'approfondir le diagnostic des dynamiques de télétravail et de tiers-lieux sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan par l'analyse des résultats du questionnaire diffusé au cours du premier semestre 2020 ainsi qu'une série d'analyses cartographiques.

Les différentes conclusions de cette étude sont des premiers éléments de réflexion mis à disposition des EPCI pour favoriser et orienter le développement de projets de tiers-lieux sur leur territoire.

Éléments employés pour produire cette étude :

- **Recueil et analyse des données existantes pour qualifier le besoin potentiel tiers-lieux de chaque intercommunalité :**
    - Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012/2013)
    - Etude du potentiel de développement et des possibilités de rabattement sur les gares et haltes du Sud 54 (2018)
    - Données INSEE (2015/2018)
    - Cartographies des flux et des possibilités de rabattements sur les principaux axes de mobilité
    - Réalisation d'entretiens avec les EPCI et porteurs de projets, benchmark des initiatives existantes
    - Réalisation et diffusion d'un questionnaire en ligne de consultation des acteurs pour estimer le volume potentiel du marché des tiers-lieux et les attentes des particuliers, des entreprises et de la sphère publique en matière de services proposés sur le territoire.

- **Etude cartographique et analyse :**
    - Production de cartographies analytiques à l'échelle de chaque EPCI du territoire présentant certains éléments clés afin d'identifier le potentiel de développement de tiers-lieux sur le territoire : densité de population, accessibilité, nombre d'entreprises, vieillissement de la population…

En annexe, deux tableaux présentent **la répartition des réponses par profil de répondants** (particuliers dans le cadre privé ou professionnel, représentant d'entreprise ou représentant de la sphère publique) et **par EPCI de résidence des répondants**.

L’étude s’est appuyée sur un questionnaire recueillant les besoins des publics cibles des tiers-lieux sur le territoire

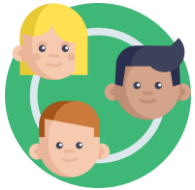

Les particuliers hors de la sphère professionnelle privilégient l’espace culturel *(Résultats Pays Terres de Lorraine)*

- **Un tiers des répondants** privilégient le **tiers-lieu culturel**, puis 28 % le lieu de rencontre ;
- **Deux tiers** des répondants souhaiteraient le fréquenter **une à deux fois par mois** ;
- **18 €** de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants salariés entre 35 et 60 ans, et près d’un quart de retraités.

Les particuliers dans la sphère professionnelle favorisent le bureau partagé *(Résultats Pays Terres de Lorraine)*

- **La moitié** des répondants priorisent **le bureau partagé** ;
- **72 €** de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants a entre 35 et 60 ans et **plus de la moitié sont travailleurs indépendants**

Les entreprises cherchent principalement un lieu de rencontres inter-entreprises *(Résultats Pays Terres de Lorraine)*

- Près de **la moitié** des entreprises cherchent principalement **un lieu de rencontre inter-entreprises** ;
- **90€** par mois de budget moyen accordé par l’entreprises pour qu’un de ses employés ait accès à un tiers-lieu
- En majorité des entreprises de moins de 10 salariés, dans le secteur de commerce, de la négociation ou de la distribution, puis les secteurs de l’agriculture, du BTP et du service aux entreprises : **en conclusion, peu d’activités propices au télétravail**

Les tiers-lieux du territoire sont protéiformes et peuvent se regrouper en 5 grandes typologies

Tiers-lieu d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs, ou encore la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences, réseaux, …).

Ils peuvent également **porter des valeurs d'innovation** qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startups Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

Tiers-lieu d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers)**, en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.**

Ouverts à tous, particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils et s'adressent notamment à ceux qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

Tiers-lieu social

Ils reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

Tiers-lieu de service au public

Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), et **améliorent la qualité du service public.**

Sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.

Tiers-lieu culturel

Ces espaces centrés autour d'évènements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire.

Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.

2 Synthèse de l'étude

Une réelle dynamique locale, sur laquelle il semble nécessaire de capitaliser

Les initiatives existantes sont toutes portées par la collectivité et basées à Neuves-Maisons :

- 1 tiers-lieu en activité sur le territoire à ce jour, La Filoche. La médiathèque s'inscrit dans une dynamique de tiers-lieux, notamment en cherchant à innover, former et créer du lien au travers de ses événements et de ses espaces.
- 1 pépinière d'entreprises, le Centre Ariane, qui est animée par l'agence de développement Terres de Lorraine.

Les projets recensés démontrent un certain dynamisme de l'action publique, mais un manque relatif d'initiatives privées ou associatives. Ainsi, le territoire de la Communauté de Communes fait face à de nombreux défis :

- Le manque d'initiative privée et/ou associative sur le territoire. L'ensemble des lieux existants et en projet recensés sont portés par la puissance publique. A ce titre, il semblerait intéressant pour la collectivité d'essayer de s'appuyer sur un acteur local si un futur projet de tiers-lieu d'activité venait à voir le jour.
- Une polarisation de cette dynamique sur la ville de Neuves-Maisons, avec un relatif enclavement de la partie Sud du territoire.
- La nécessité d'inscrire l'infrastructure existante qu'est le Centre Ariane dans la mouvance tiers-lieu, notamment en évoquant la possibilité de faire évoluer son catalogue de services et l'impliquer dans une dynamique d'animation des entreprises/travailleurs du territoire.

A ce titre, il est nécessaire pour la Communauté de Communes de se positionner vis-à-vis de cette dynamique, car celle-ci dépasse les limites de l'EPCI :

- Le territoire de Moselle et Madon est sous très forte influence de la Métropole du Grand Nancy
- Ainsi les projets du territoire peuvent souffrir d'un déficit d'attractivité vis à vis du voisin nancéien, ce qui explique l'implication de la collectivité pour maintenir des services sur le bassin de Neuves-Maisons.

Analyse de la demande potentielle concernant le télétravail

Le potentiel de télétravail : point de départ de l'analyse d'opportunité concernant le développement des tiers-lieux sur le territoire

Une des priorités de l'étude est l'analyse du potentiel de télétravail sur le territoire de la Multipole. Cela s'explique par **une volonté de favoriser le télétravail par le développement des tiers-lieux**, le télétravail étant vu comme un vecteur de fixation de l'activité et un facteur de réduction des flux pendulaires, notamment vers la Métropole du Grand Nancy. Cette analyse s'est faite comme suit :

- Analyse des mobilités pendulaires sur le territoire ;
- Catégorisation du potentiel de télétravail, par l'analyse des Catégories Socio-Professionnelles du territoire ;
- Analyse de la demande de la part des travailleurs et des employeurs du territoire, via le questionnaire.

Une analyse qui démontre une corrélation faible entre télétravail et fréquentation des tiers-lieux

L'analyse menée a fait remonter les points suivants :

- **Le potentiel de télétravail augmente régulièrement sur le territoire** : selon les données de l'Insee, 11% des cadres télétravaillent au moins une fois par semaine ;
- **Néanmoins, seuls 12% des usagers des tiers-lieux (données nationales) sont des télétravailleurs ;**
- De plus, le questionnaire a fait remonter **une appétence limitée pour la pratique du télétravail au sein d'un tiers-lieu**, mis à part pour les répondants indépendants ou auto-entrepreneurs.

A ce titre, le développement des tiers-lieux **ne semble pas directement corrélé à celui du télétravail**, la grande majorité des télétravailleurs salariés préférant rester à leur domicile.

Le contexte accentue la nécessité pour les tiers-lieux de se réinventer au-delà du concept de travail déporté et de coworking

Le développement des tiers-lieux d'activité a souvent été lié à l'essor du " coworking ", qui est un concept de bureaux partagés où chacun peut mener son activité. Néanmoins, le contexte actuel remet en question ce développement, y compris dans les zones urbaines denses :

- **Une viabilité économique fragile** : les difficultés financières de We Work, "licorne" du secteur, démontrent la fragilité du modèle économique du coworking, **reposant sur des charges fixes (foncier) alors que les revenus sont variables (forfait à la journée, à la semaine…)**
- **Un contexte sanitaire qui remet en question à court et moyen terme la viabilité des lieux ouverts au public**. A l'instar des activités culturelles ou de restauration, les tiers-lieux basés sur du coworking souffrent particulièrement de la crise.

Les grandes attentes concernant les Tiers-lieux

CADRE PERSONNEL
1- Une offre culturelle
2- Des activités et des lieux de rencontres
3- Un atelier partagé pour faire ensemble

CADRE PROFESSIONNEL
1- Un bureau partagé
2- Des activités de conseil et de formation

EMPLOYEURS
1- Espace et activités de rencontres inter-entreprises
2- Atelier de prototypage et mutualisation d'outils/ressources

A RETENIR

- La pratique du télétravail n'est pas directement corrélée à la dynamique tiers-lieux.
- Au-delà du télétravail, la pratique du bureau partagé (coworking) comme principale activité d'un tiers-lieu est remise en cause par un modèle économique qui se révèle fragile à long-terme et par le contexte de la crise sanitaire à court-terme.

L’analyse de la demande laisse plutôt apparaître une attente de (re)dynamisation des liens sociaux et économiques

Les réponses recueillies sur le territoire font apparaître un besoin centré sur des lieux de rencontres et d’échanges, que ce soit économiques ou tout simplement social :

- Les réponses concernant les citoyens dans leur vie privée plébiscitent les tiers-lieux culturels et de rencontre. Cela démontre une envie de lieux partagés pour vivre des expériences et des rencontres locales.
- Les réponses venant des acteurs économiques et des salariés sont centrées sur des lieux de bureaux partagés permettant les rencontres professionnelles. Ces lieux devraient comporter des espaces de rencontre et de réunions, avec une attente sur des actions d’animation des acteurs économiques locaux.

Une analyse cartographique qui met à jour un fort pouvoir d’attraction de la Métropole du Grand Nancy, avec Neuves-Maisons en pôle d’équilibre pour maintenir des services de proximité :

- Néanmoins, le bassin de Neuves-Maisons possède des caractéristiques permettant d’envisager le déploiement de tiers-lieux d’activité, d’artisanat ou associatif, permettant de redynamiser la vie locale et d’intensifier les liens entre les habitants. Toutefois, une implication de la collectivité semble nécessaire pour faire naître de telles initiatives, à ce titre celle-ci pourrait se placer en amorçage (Appel à projet…), puis en soutien d’un projet (temps, moyens, ressources…).
- Le Sud du territoire semble relativement enclavé et il pourrait être intéressant d’envisager des projets communs avec la CC du Saintois pour améliorer la couverture servicielle de cette zone. De même, d’éventuels projets sur la partie Est du territoire devraient se faire en concertation avec la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois, qui cherche à déployer un tiers-lieu d’économie sociale et solidaire à Colombey-les-Belles.

En général, les attentes sont centrées sur la création de nouvelles activités et de redynamiser le lien social et économique sur le territoire. A ce titre, la Filoche et le Centre Ariane peuvent s’inscrire dans cette démarche afin d’actualiser leur offre de service. De même, **les acteurs du secteur local ont exprimé le besoin d’être mis en réseau et de développer une culture et des projets communs, à l’échelle du Pays Terres de Lorraine mais aussi plus largement à l’échelle du Sud 54.**

Le présent document doit servir à s'interroger sur les positionnements possibles de la collectivité sur le territoire

Les grands principes d'actions de la collectivité au sein d'une dynamique tiers-lieu : 3 positionnements possibles

Pour une collectivité, les tiers-lieux peuvent couvrir des champs d'actions divers par rapport à ses compétences :

- Vie culturelle
- Action sociale
- Développement économique

Une stratégie vis-à-vis des tiers-lieux devra donc s'inscrire dans un projet de territoire.

Dans tous les cas, la collectivité est tenue d'agir en coopération avec les initiatives privées recensées.

« Laisser-faire »

Il s'agit globalement du positionnement majoritaire actuellement sur le territoire. La plupart des collectivités sont restées sur une politique de non-intervention.

Ce positionnement revient à laisser la main à l'initiative privée, le principal risque étant de laisser la dynamique actuelle, privilégiant la Métropole, s'accentuer.

- Positionnement clair et sans impact budgétaire
- ⚠ Risque de décrochage des initiatives locales ou des territoires les moins favorisés

« Coopérer et réguler »

La collectivité peut faire le choix de recenser, suivre et fixer le cadre du développement des tiers-lieux sur son territoire.

La collectivité se place en tiers de confiance, favorisant l'émergence et le développement des projets. Un tel positionnement nécessite de dégager du temps et des responsabilités au sein de la collectivité, mais pas nécessairement de soutenir financièrement les projets.

- Positionnement clair, structuration d'un écosystème
- ⚠ Dégager les bonnes ressources pour éviter un effet déceptif voire déstabilisant

« S'impliquer »

Un EPCI a la compétence pour s'impliquer pleinement dans la dynamique tiers-lieux, que ce soit en mettant à disposition des ressources financières et humaines vers un projet ou en portant lui-même une initiative publique de tiers-lieu.

Ce positionnement revient à s'impliquer opérationnellement dans un ou plusieurs projets, pour participer à la dynamique locale et l'aider à se structurer et à se développer.

- Permet de compenser une carence de l'initiative privée
- ⚠ Positionnement qui peut être contre-productif sur certains territoires ou typologie de lieux (concurrence)

3 Analyse cartographique sur l'intercommunalité

Cartographies des mobilités à l'échelle du Pays

L'analyse des flux pendulaires sur le territoire

Les flux pendulaires, sources d'engorgement sur les routes, de perte de temps et de stress, pourraient être réduits par la captation d'une partie des travailleurs vers **des lieux de télétravail proches de leur domicile**. L'analyse de ces flux permet donc d'identifier les zones sur lesquelles ces espaces trouveraient **la plus grande utilité**.

D'importants flux, depuis et vers les villes de Nancy et Toul

A l'échelle du Pays, ce sont plus de 365 000 déplacements quotidiens qui sont effectués, dont 228 000 en voiture (soit 63%, une part modale plus élevée que celle de l'ensemble du Sud 54 avec 56,9%).

Les principaux flux pendulaires traversent les CC Terres Touloises et CC Moselle et Madon sur les axes :

- **Toul - Nancy** : plus de 5000 personnes chaque jour se déplacent du bassin de mobilité de Toul vers celui de Nancy
- **Toul - zones d'activités à l'ouest de Toul** (espace du Génie, caserne, centre pénitentiaire…) : plus de 900 personnes
- **Des déplacements à l'intérieur du Pays significatifs** (près de 12 500 échanges quotidiens environ entre les différents EPCI) mais une forte attractivité des espaces voisins et de la Métropole

Certains flux concernent toutefois des activités non-déportables (agriculture, industrie ou encore défense...) qui ne peuvent être captés par des espaces de coworking.

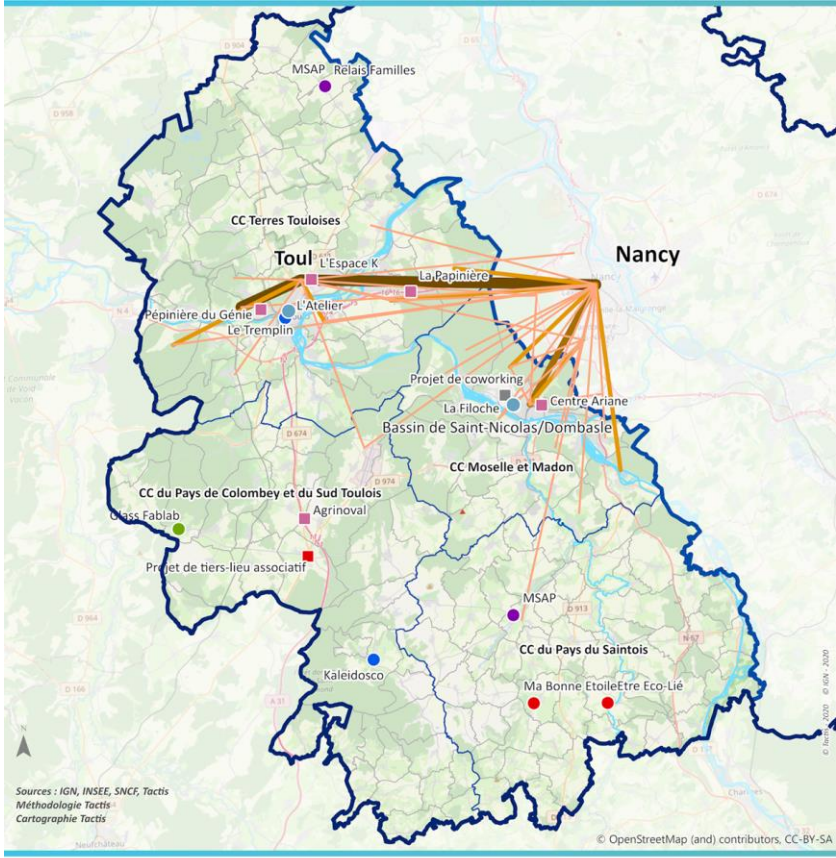

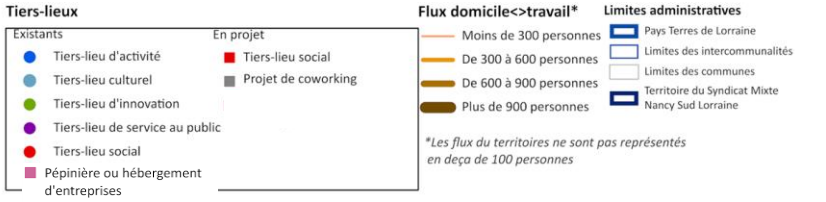

Accessibilité et zones de chalandises des tiers-lieux existants

Le territoire de la CC Moselle et Madon se caractéristique par une bonne accessibilité et des axes de transport structurants vers l'ensemble des espaces limitrophes :

- **Un réseau ferré structurant traversant les zones les plus densément peuplées** : haltes de Neuves-Maisons (59 000 voyageurs annuels, 19 trains journaliers direction Pont-Saint-Vincent et Nancy) , Méréville, Pont Saint-Vincent, Bainville…
- **Les réseaux de transports collectifs Fluo et TMM maillent le territoire,** et structurent l'axe Nord/Sud vers Nancy.
- La Zone Est qui est bien desservie au niveau routier, notamment avec l'axe Nord/Sud de l'A330, se transformant ensuite en N57.

A l'observation de la cartographie des réseaux, il apparaît que les zones à l'accessibilité optimale sont situées sur la **zone centrale de Chavigny - Neuves-Maisons. Il apparaît d'ailleurs que cette zone est déjà équipée avec la présence d'une pépinière et d'un tiers-lieu culturel.**

Sources :
Enquête Ménages Déplacements Sud 54 (2012/2013)
Etude gares et haltes du Sud 54 (2018)

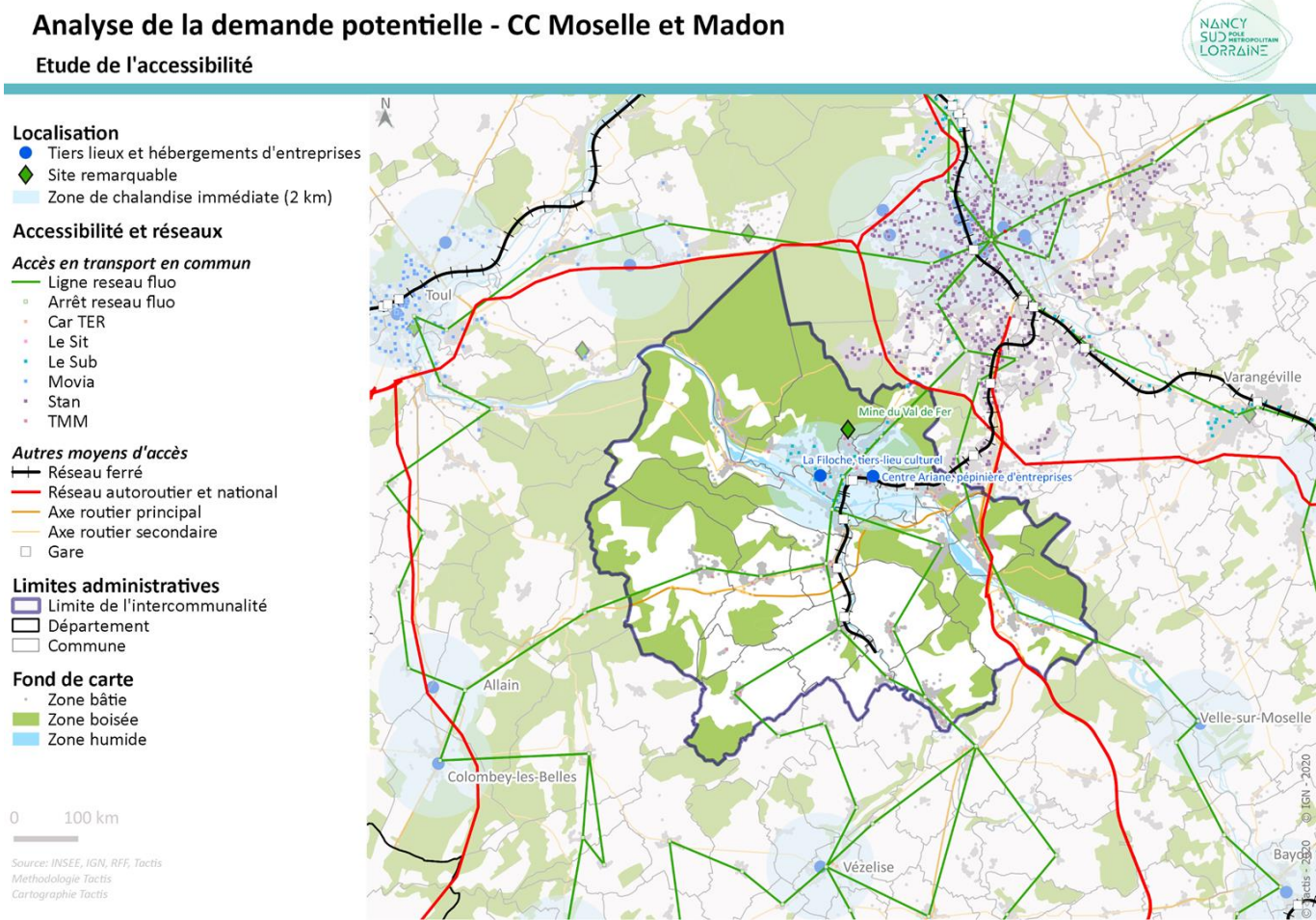

Densité de la population sur le territoire

La CC Moselle et Madon compte 28 671 habitant, et se démarque par un contraste entre un bassin industriel densément peuplé et une bordure rurale :

- **Le cœur du bassin industriel de Neuves-Maisons est densément peuplé**
- **La bordure Ouest est faiblement peuplée et à dominante agricole**
- **La bordure Nord, contigüe à la Métropole du Grand Nancy, est occupée par une frange forestière et un habitat pavillonnaire**

Le bassin de Neuves-Maisons et la proximité de Nancy permettent à la CC de recenser tout de même 151 habitants/km², soit une densité de population supérieure à la médiane du Sud 54 (93 habitants/km²).

Sources :
Comparateur des territoires INSEE (2019)
Enquête Ménages Déplacements (2012-2013)

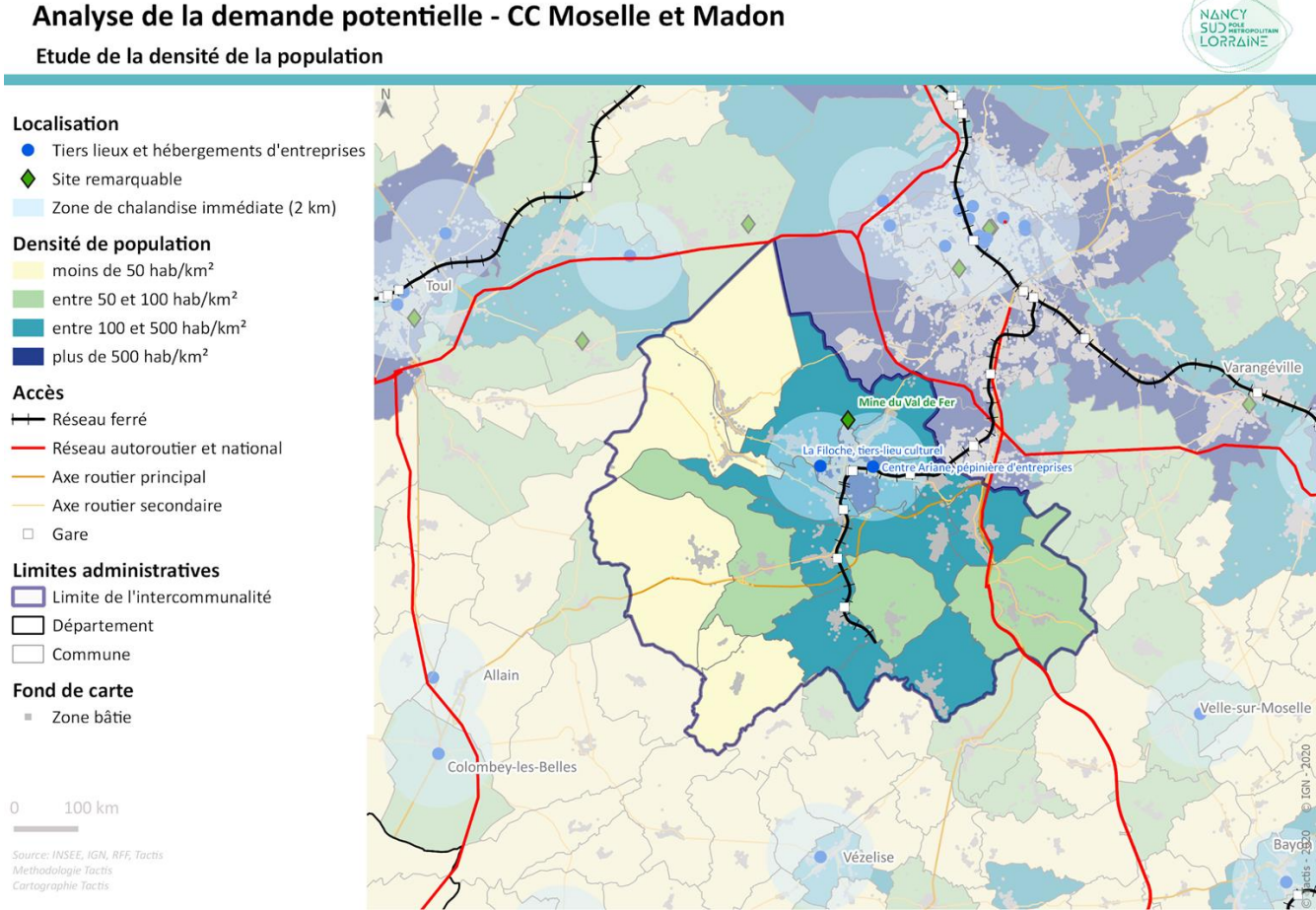

Nombre et répartition des entreprises sur le territoire

La CC compte 6997 emplois.

Sur les 12 774 actifs, on estime compter **185 télétravailleurs**. De plus, sur les 1 381 entreprises, 71% sont sans salariés (indépendants, artisans, libéraux...) soit **986 potentiels travailleurs en recherche d'espaces partagés**. Des proportions encourageantes pour l'implantation d'un tiers-lieu d'activité.

L'analyse du questionnaire révèle que les entreprises sur le Pays Terres de Lorraine priorisent **l'accès à un lieu de rencontre inter-entreprises**.

Ce type de lieu trouverait donc son utilité **au plus proche de l'implantation** des entreprises, donc sur la **zone centrale et est du territoire (axe de la Moselle).**

De plus, l'analyse des flux de mobilité révèle **une attraction forte des actifs en direction de la Métropole du Grand Nancy.** Une part significative des flux pendulaires des autres EPCI vers Nancy (A330) traverse également le territoire.

En conséquence, **l'implantation d'un tiers-lieu d'activité pourrait être pertinente sur les zones Nord/Nord-Est de l'EPCI.**

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

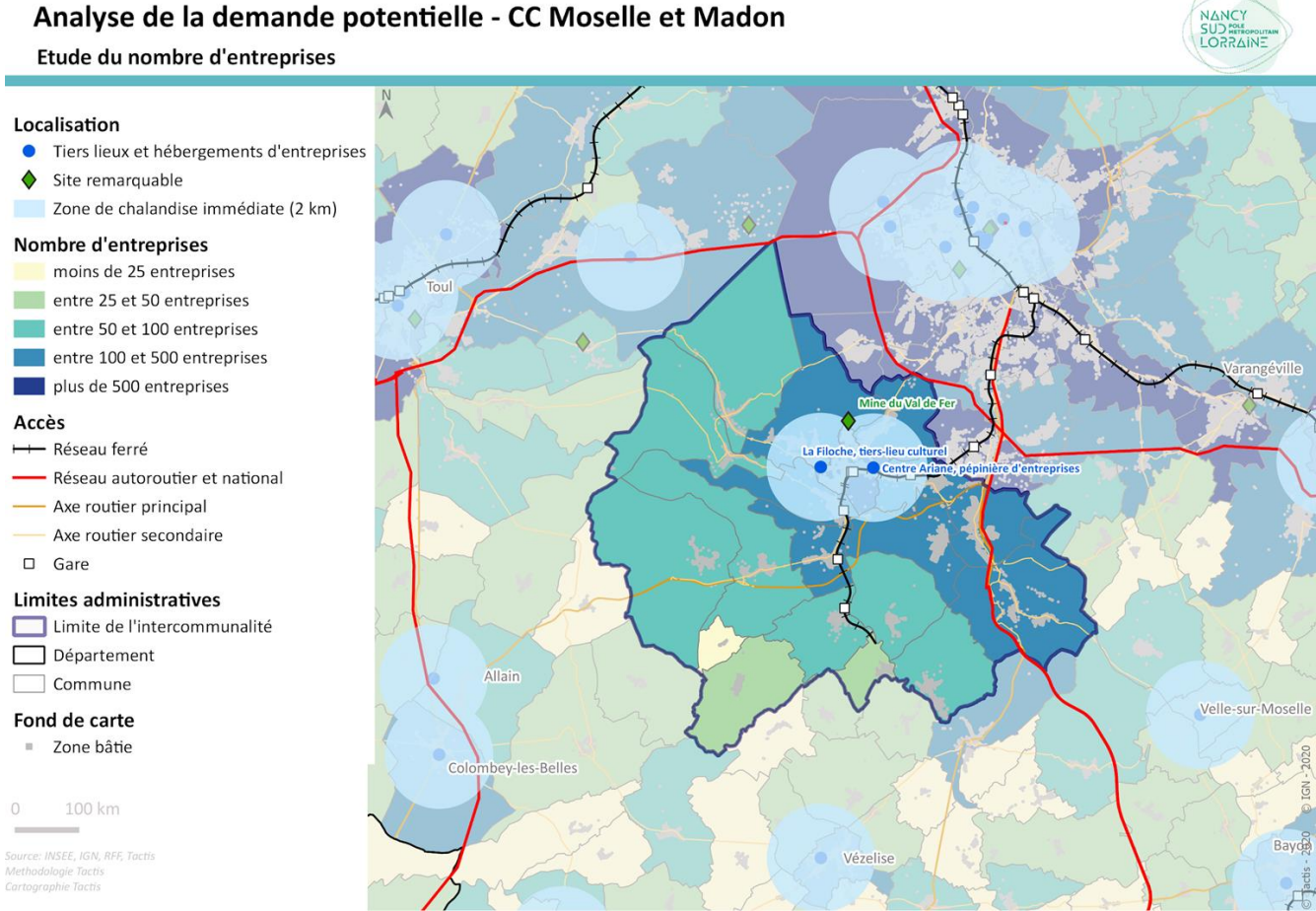

Nombre et répartition des artisans sur le territoire

Les artisans sont assez bien représentés sur l'ensemble de la Communauté de Communes, qui **en comptabilise 653, représentant 4,9% de la population active** contre 4,5% sur l'ensemble du Sud 54.

Leur présence suit une logique similaire à la densité d'habitants de chaque commune.

On remarque un bassin avec une forte présence d'artisans allant de Neuves-Maisons jusqu'à Richarménil, en suivant l'axe du canal de l'Est.

La présence de zones artisanales et logistiques sur les communes de Neuves-Maisons, Messein, Chavigny et Richardménil pourrait constituer une opportunité d'implantation de tiers-lieux d'artisanat.

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

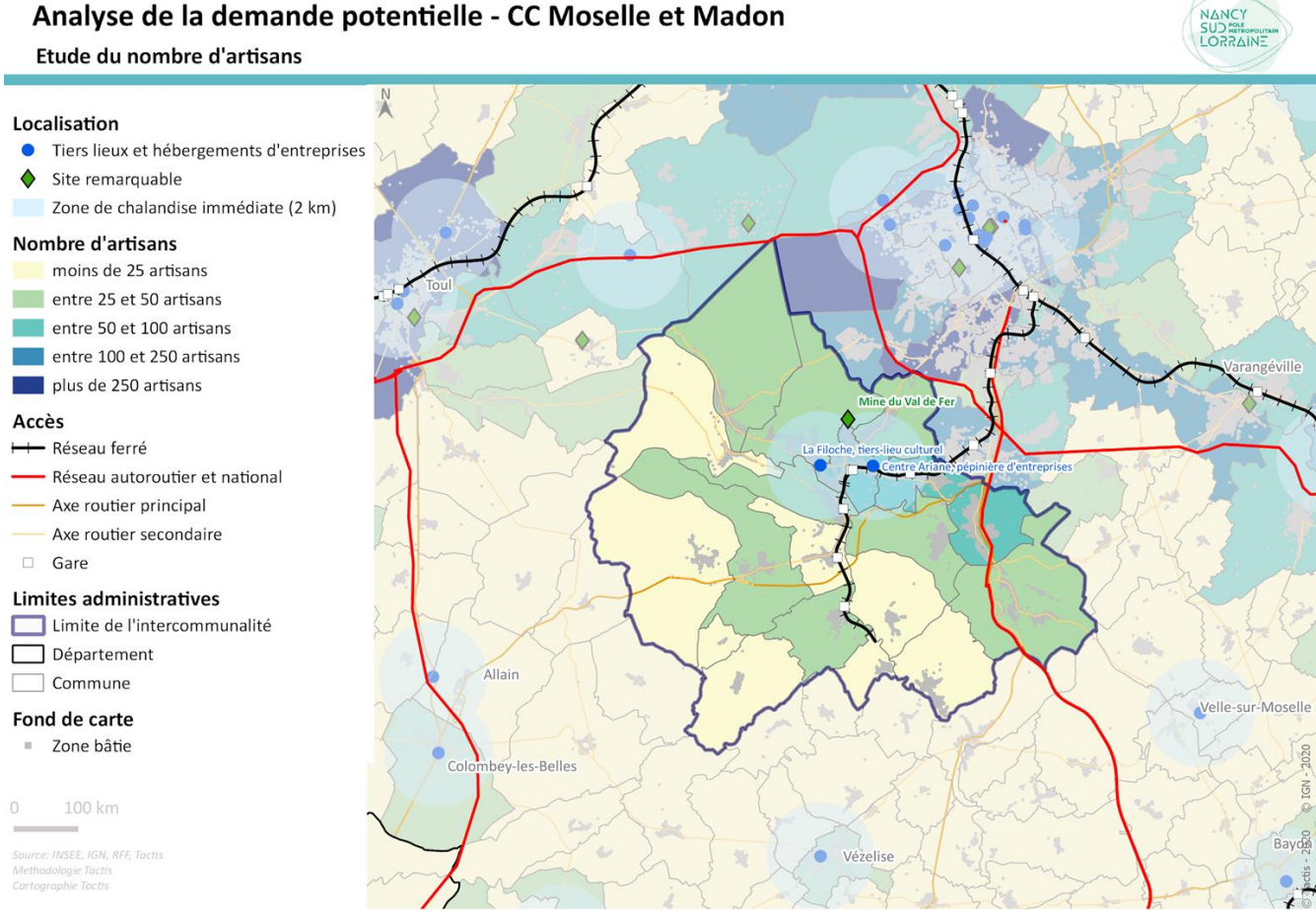

Taux de mobilité des actifs sur le territoire

Sur le territoire de la CC Moselle et Madon (12 774 actifs), **le taux de mobilité est particulièrement élevé, compte-tenu de la proximité géographique de la Métropole du Grand Nancy,** qui draine plus de 22 000 déplacements journaliers.

Au total, ce sont 97 160 déplacements qui sont réalisés chaque jour, dont 46 734 hors de l'EPCI (soit 48%). 69,2% de ces déplacements s'effectuent en voiture.

22% de ces déplacements sont liés au travail.

Sources :
Enquête Ménages Déplacements Sud 54 (2012/2013)
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

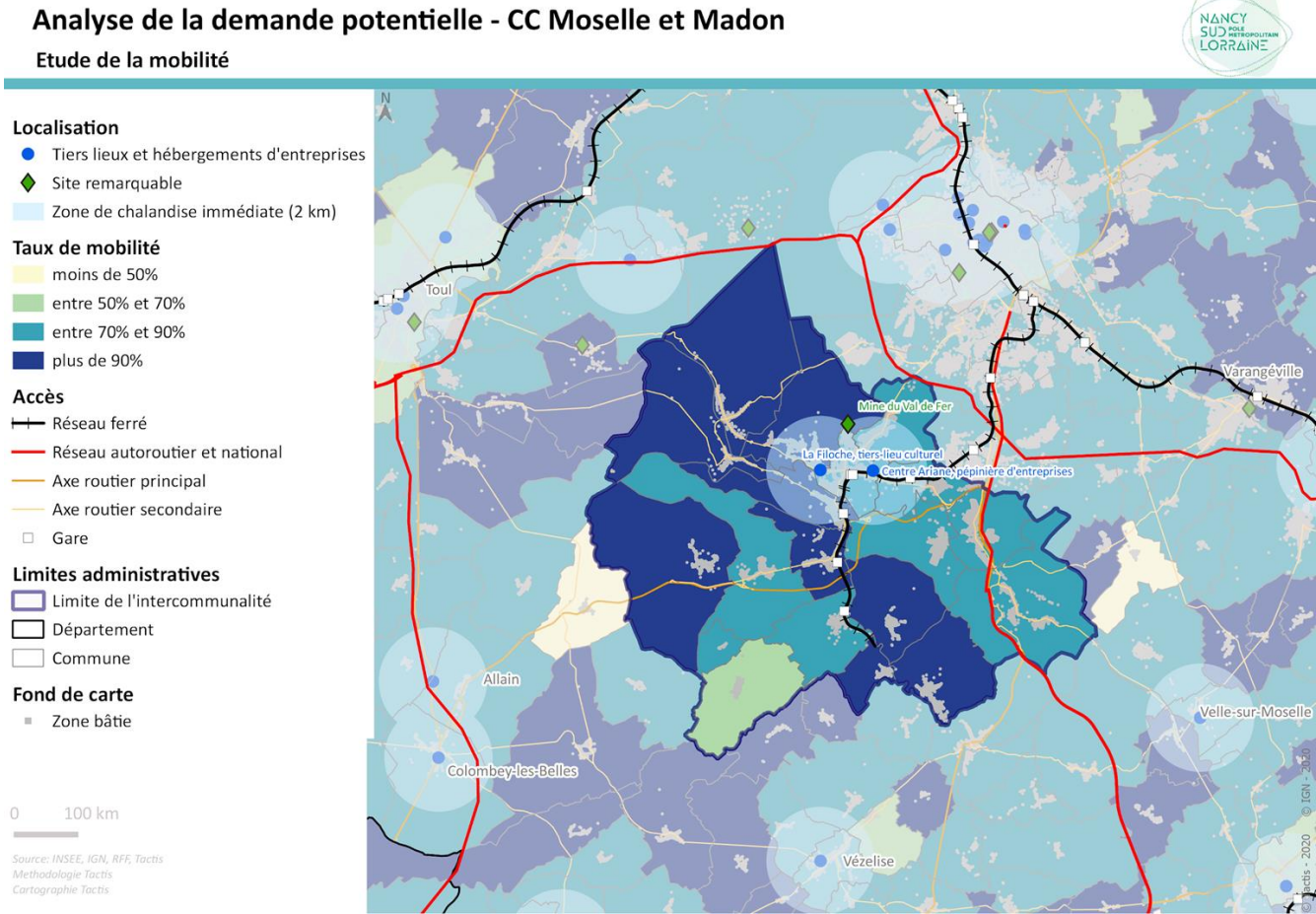

Taux de chômage sur le territoire

La CC Moselle et Madon **compte 1 325 chômeurs, soit 9,8% de sa population active.** Ce taux est en deçà de la moyenne du Sud 54 (11,3% de la population active).

L'analyse du taux de chômage sur le territoire révèle **des inégalités significatives entre les communes**, et les zones d'intérêt pour un tiers-lieux social ou de service au public.

Alors que les communes du Nord et du Sud font face à un taux de chômage en deçà de la moyenne nationale, **Pont-Saint-Vincent, sur la rive gauche de la Moselle, connait un taux de chômage supérieur à 14%.**

Dans une moindre mesure, l'axe Neuves-Maisons/Messein fait face à des taux de chômage supérieurs sur le territoire.

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

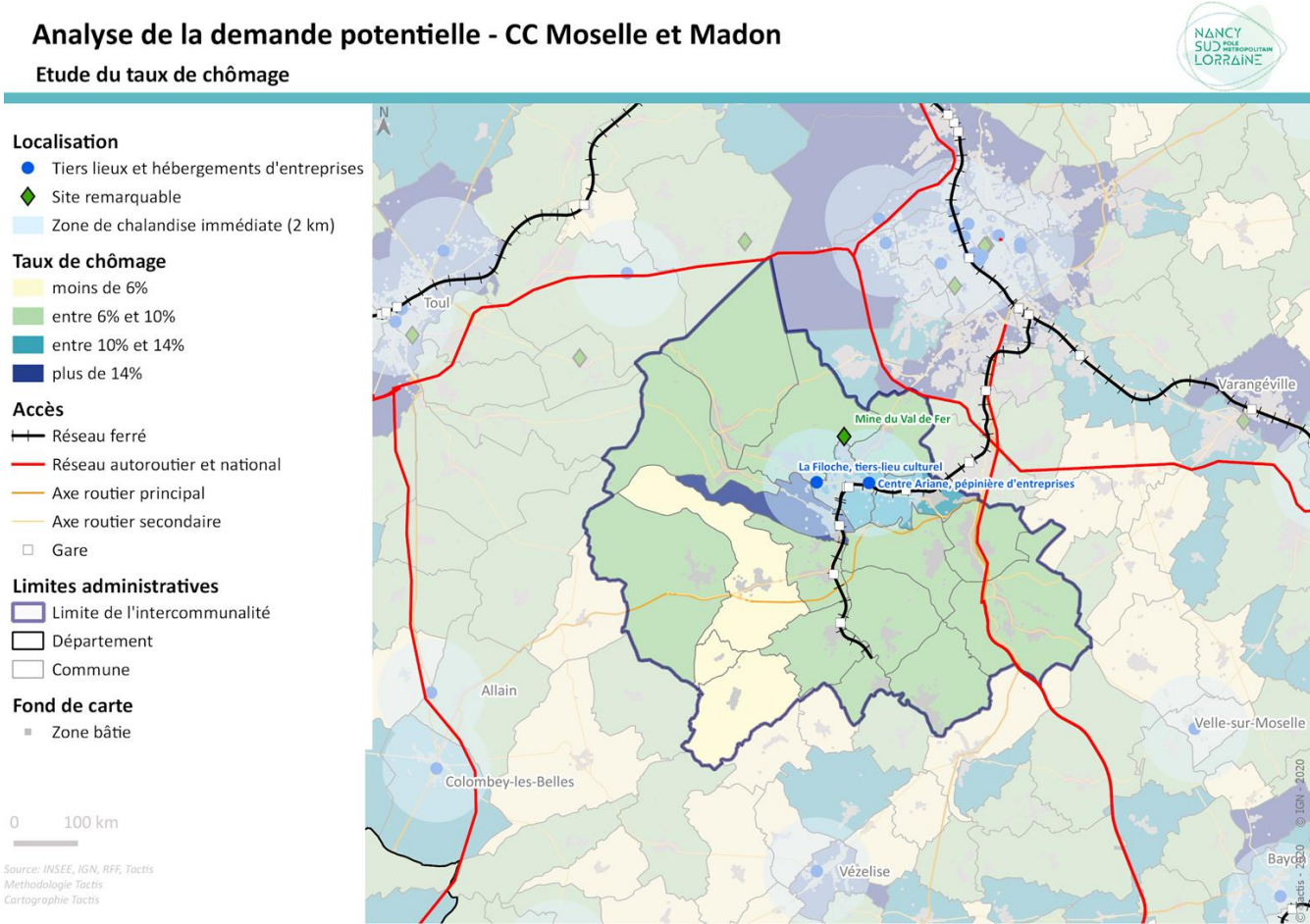

Taux de vieillissement de la population sur le territoire

De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles **la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieux de services au public ou de tiers-lieu social et culturel**.

Si le taux de vieillissement est relativement constant sur le territoire, on constate certaines **concentration de populations plus âgées dans des villes rurales telles que Bainville-sur-Madon ou encore Thélod.**

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

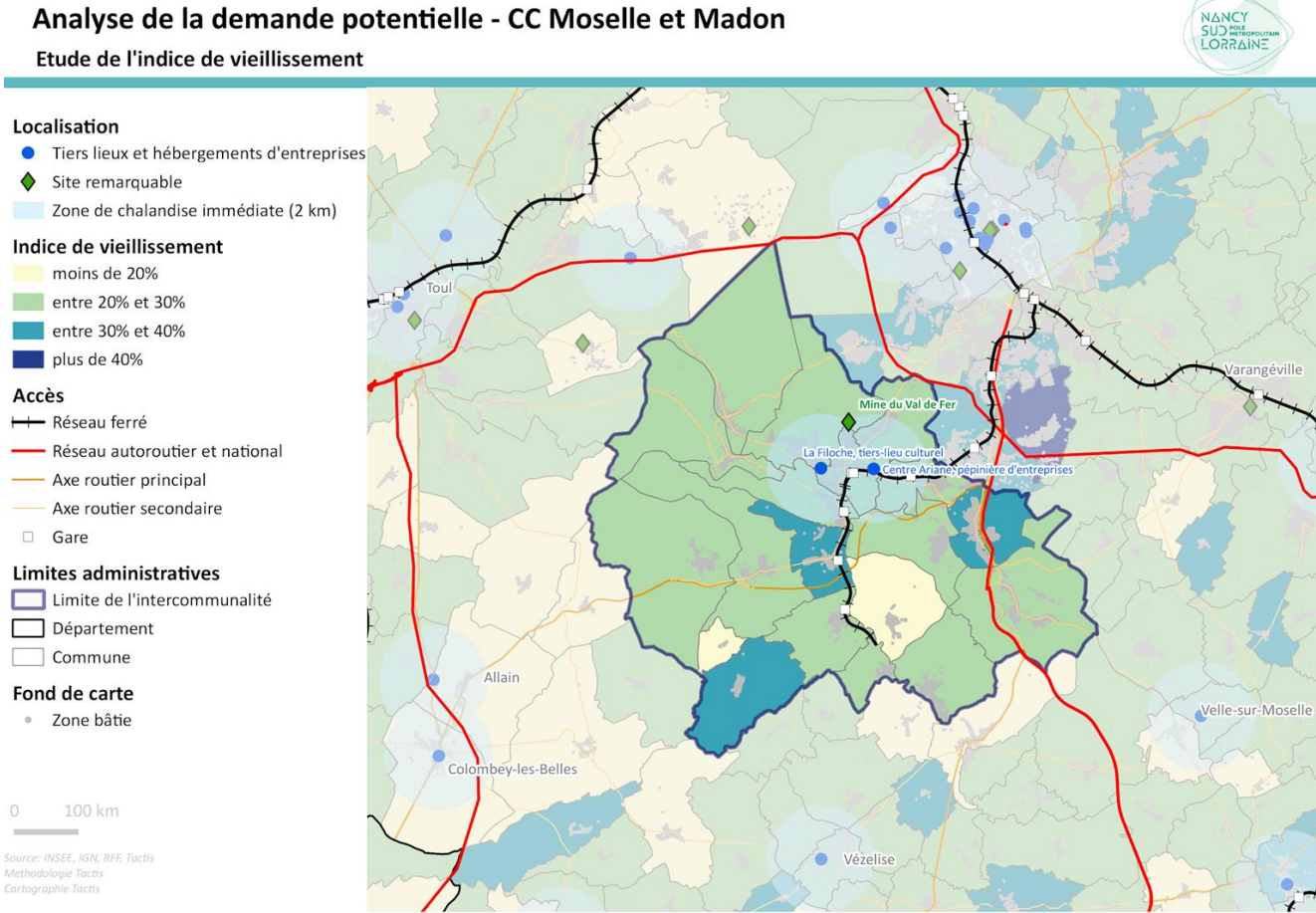

Propositions de secteurs à privilégier pour le développement de tiers-lieux

TACTIS

Zone d'implantation potentielle d'un **tiers-lieu d'activité**

- Présence d'entreprises
- Sur des axes routiers structurants

Zone d'implantation potentielle d'un **tiers-lieu de service au public ou un tiers-lieu social**

- L'axe Nord/Sud du territoire concentre des poches de chômage et de vieillissement

Zone d'implantation potentielle d'un **tiers-lieu d'innovation**

- Un axe d'activités artisanales au niveau du canal de l'Est
- Un rayonnement vers la Métropole du Grand Nancy

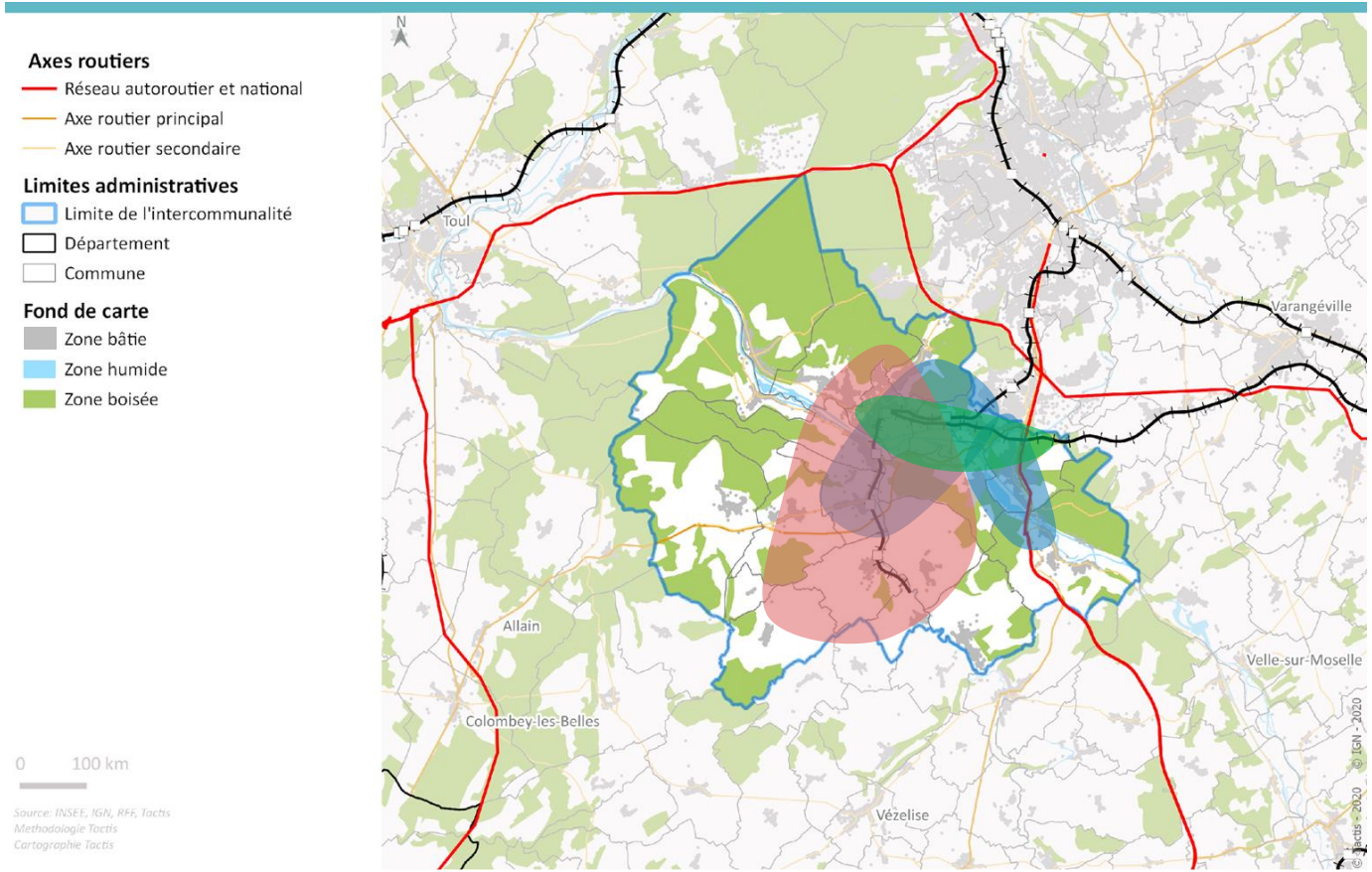

4

Annexes

Eléments de méthode

Estimation du potentiel d'usagers de tiers-lieux d'activité :

- Le rapport de l'INSEE *« L'économie et la société à l'ère du numérique »* (2019) nous donne une proportion du nombre de télétravailleurs au moins un jour par semaine par CSP (Cadres 11,1%, Professions intermédiaires 3,2%, employés 1,4% et Ouvrier 0,4%, autres CSP non représentées). **La proportion de ces personnes télétravaillant au moins un jour par semaine est donc un premier indicateur du potentiel de télétravailleurs, usagers des tiers-lieux d'activité** disponibles sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.
- Néanmoins, les télétravailleurs ne représentent que 12% des usagers des espaces de coworking. Les entreprises sans salariés (libéraux, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, etc.) représentent un second potentiel de personnes en recherche d'un espace de travail partagé (bureau, atelier, espace disponible ponctuellement…). **La proportion d'entreprises sans salariés est donc un second indicateur du potentiel d'usager de tiers-lieu d'activité** disponible sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.

De nouvelles perspectives pour le télétravail

- Il convient de préciser que **les chiffres du télétravail sont amenés à augmenter** : une étude Malakoff Médéric - Humanis estime une augmentation régulière de la part des entreprises proposant à leurs salariés de télétravailler : 26% en 2017, 31% en 2018, et 32% en 2019. De plus**, les pouvoirs publics soutiennent cette tendance** : législation, aides aux entreprises, accompagnement logistique et financier des acteurs (entreprises, associations), construction de lieux d'accueil…
- Le télétravail a également connu un essor important provoqué par la crise de la Covid-19 au printemps 2020. D'après une étude réalisée par Odoxa-Adviso Partners, durant les deux mois de confinement, 3,3 millions de collaborateurs ont eu la possibilité de travailler à distance, en plus des 1,8 millions qui bénéficiaient déjà occasionnellement de cette possibilité, soit un total de 5,1 millions de télétravailleurs sur le territoire. L'étude Malakoff-Médéric chiffrait **à 73% la part des actifs souhaitant demander à poursuivre leur pratique du télétravail à la suite de la période de confinement**.
- Cependant, **il convient de ne pas confondre augmentation du télétravail** (travail à domicile imposé par le contexte sanitaire actuel, flexibilité croissante des structures) **et augmentation du coworking** (espace de travail partagé par plusieurs personnes d'entreprises et professions différentes). En effet, le contexte sanitaire actuel semble peu favorable au coworking et à la rencontre de travailleurs au sein d'un même espace clos…

Eléments de méthode

Données utilisées pour l'estimation du potentiel d'usagers du tiers-lieu culturel, social ou de service au public :

- **Taux de mobilité** : il représente sur chaque commune la proportion des actifs qui se déplacent sur **une commune différente de leur lieu de résidence** pour travailler. En croisant cette donnée avec les chiffres de l'Enquête Ménages Déplacement Sud Meurthe-et-Moselle (nombre de déplacements journaliers par EPCI, proportion de ces déplacements hors de l'EPCI, proportion de ces déplacements qui s'effectuent pour le travail, part modale de la voiture dans ces déplacements…), il permet de quantifier et localiser l'impact d'une offre de lieu de travail au plus proche des zones de résidence.
- **Taux de chômage** : il représente la proportion de chômeurs parmi la population active. Sa représentation cartographique donne un indicateur pour identifier les zones où **l'implantation d'un projet de tiers-lieu social ou de services publics peut constituer un facteur de redynamisation** et d'aide à l'inclusion de personnes qui se trouvent loin de l'emploi ou en manque de liens sociaux.
- **Indice de vieillissement** : il représente le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles **la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieu de services au public ou de tiers-lieu social et culturel.**

Sources des données :

- Etude de l'Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012-2013)
- Statistiques INSEE (Recensement de la population 2017 et rapport *« L'économie et la société à l'ère du numérique »* 2019)
- Résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude tiers-lieux (2020)

TACTIS

Tél. : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05

contact@tactis.fr

43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France

www.tactis.fr